



Publié le : 11/06/21

Certifié exécutoire, le Maire : 11/06/21



Pour le Maire et par Délégation
Priscille DESGARCEAUX

Déposé en préfecture le : 11/06/21

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210601-74032-AR-1-1

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf : AP/LC 438

JURIDIQUE - Contentieux - Tribunal judiciaire de Nancy (N° Parquet : 18155000122) - Vol en bande organisée - Recel de bien provenant d'un vol en bande organisée - Autorisation d'ester et désignation d'un avocat

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n°22 du Conseil Municipal, en date du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

VU l'avis à victime du 25 mai 2021 pour des faits de vol en bande organisée et recel de bien provenant d'un vol en bande organisée par X à l'encontre de la Commune de Béziers,

CONSIDERANT qu'il importe de défendre les intérêts de la Commune,

D E C I D E

ARTICLE 1 : d'ester en justice contre X en se constituant partie civile dans l'affaire en cours.

ARTICLE 2 : de confier ce dossier au Cabinet de Maître Catherine BOYE-NICOLAS sis 15 Boulevard Albert 1^{er} 54000 NANCY.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 11/06/2021

Robert MENARD

